



Première
SECTION Organisation
Syndicale en
Haute-Marne
DE LA
HAUTE-MARNE

Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section de la Haute Marne

Cité administrative
89 rue Victoire de la Marne
52000 CHAUMONT
Bureau 219-2ème étage
fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr
03.25.30.23.46

CTL du 6 octobre 2021

2nde convocation

Liminaire

Madame la directrice,

Les effets dévastateurs de la première vague auront à peine eu le temps d'émerger que la deuxième vague du NRP est déjà en route : des restructurations et réorganisations précipitées pour tenir le calendrier convenu avec la DG car, comme par un pur hasard sans doute, toutes les directions locales lancent le CTL sur la 2^e vague du NRP cette semaine, un SGC de Langres à peine installé et déjà plus que fragilisé, un SIE départemental en difficulté... tout cela pour faire face aux suppressions d'emplois et au constat amer que les agents déboussolés ne se reconnaissent plus dans les organisations mises en place !

Madame la directrice, existe-t-il un vaccin pour éradiquer cette épidémie ?

Pour la Direction Générale, il faut aller vite, sans tenir compte des impératifs techniques, des problèmes engendrés...et d'une certaine crise sanitaire, qui a pourtant bouleversé notre quotidien. Jamais elle n'a pris le temps d'analyser les conséquences de sa politique en termes d'emplois et d'organisation du réseau.

La réalité du terrain est tout autre avec toujours plus de pression ressentie pour les agents dans leurs tâches quotidiennes et des applications dont l'indisponibilité récurrente est source de stress et empêche les agents de travailler.

L'assemblée générale FO DGFIP 52 est un exemple que notre administration est arrivée aux limites de l'intolérable quand des chefs de service refusent des autorisations d'absence après 2 années sans assemblée générale en local, évoquant la nécessité de service contrainte notamment par le télétravail, les congés des uns, les maladies des autres, voire parfois leur propre absence...

Et ce malgré votre mail Madame la directrice appelant à valider toute demande !

Encore une belle expression de remerciement de notre belle administration à l'égard des agents, tous grades confondus, déjà plus que perturbés et préoccupés pour leur avenir professionnel face à toutes ces restructurations et réorganisations de services, qui n'ont eu de cesse de démontrer leur conviction et leur loyauté envers notre administration !

Madame la directrice, notre position concernant le NRP reste inchangée !

FO-DGFIP Haute Marne reste fermement opposé à cette géographie tellement revisitée qu'elle en perd tout son sens dans l'exercice de nos missions !

Le NRP est pensé par des personnes qui n'ont aucune difficulté dans l'utilisation d'internet ou pour s'approprier les nouvelles technologies, qui n'ont aucun souci de déplacements et qui vivent tous dans les métropoles, cette réforme est la négation de la ruralité et de la réalité du terrain. Elle

constitue un contre-exemple de l'aménagement du territoire en concentrant l'offre de services dans les villes.

Les élus seront victimes de cette réforme car ils perdent le conseil et la relation de proximité accessibles à tout moment. D'ailleurs bon nombre d'entre eux ont émis des avis défavorables à la mise en place de ce prétendu Nouveau Réseau de Proximité !

FO DGFIP réitère son opposition à la séparation de la gestion du conseil. Cette scission des missions est une aberration car toute démarche de conseil s'appuie de façon contemporaine sur la réalisation d'actes de gestion.

Le conseiller sera entre le marteau et l'enclume de l' élu.

Une fois passé l'effet d'annonce, les collectivités auront à leur charge de financer les points de contacts, les charges locatives, le téléphone...

Encore une fois, l'État se désengage des territoires et aux collectivités locales de mettre la main au porte-feuille si elles veulent des services pour leurs administrés.

Et que dire des conséquences sur les agents de la DDFIP Haute-Marne ?

Les agents sont contraints à de la mobilité géographique et/ou fonctionnelle. Cela impacte toute l'organisation de leur vie personnelle et en plus ajoute des frais supplémentaires de déplacement et génère des risques routiers liés à la fatigue de ces déplacements .

Mais quel est le but de cette réforme mortifère sinon à démotiver les agents et à nuire à l'efficacité de leur travail ? A démontrer qu'ils sont inutiles ?

La loi de transformation de la fonction publique enfonce le clou en donnant la possibilité d'engager des contractuels et la mise en place d'une rupture conventionnelle destinée à licencier des agents titulaires.

Alors que le réseau de la DGFIP se réduit comme peau de chagrin en termes d'effectifs, avec des agents contraints de travailler de plus en plus loin de leurs résidences, ils sont désormais obligés de se déplacer avec tout leur bureau dans le sac à dos.

Le NRP ne répond qu'à un seul dogme : celui de la restriction des coûts budgétaires que nous condamnons car FO est attachée à un service public de pleine compétence et de qualité, socle d'une République présente sur **tout** le territoire pour **tous** les citoyens.

Dans ce contexte, le développement du télétravail depuis la pandémie et du travail à distance ne constitue qu'un pis aller pour les agents visés par la fermeture de leurs services. En d'autres termes, pour l'administration, télétravail et travail à distance doivent aider à faire passer la pilule du NRP !

Cette logique de « détricotage » du réseau s'accompagne d'une précarisation du statut des agents de la DGFIP. L'article trois du statut général des fonctionnaires prévoit que, pour un emploi civil permanent, il faut recruter un fonctionnaire. Cependant, depuis la loi de transformation de la fonction publique du 06 août 2019, l'administration ne se gêne pas, comme on peut le constater en Haute-Marne comme ailleurs, pour recruter, sur toutes les catégories, des contractuels à la place de fonctionnaires statutaires.

FO DGFIP Haute-Marne revendique le retrait pur et simple du NRP, l'arrêt des suppressions d'emplois, des restructurations et fermetures de sites et le maintien de toutes les missions ainsi que de l'ensemble des services avec l'attribution des moyens en personnel.